

LA JUSTICE ECOLOGIQUE au regard du cas des semences paysannes

Corentin Hecquet – Sociologue – Docteur en Sciences – personne frontière

1. Un terreau fertile pour une thèse audacieuse

Corentin Hecquet baigne, depuis ses 15 ans, dans la vie associative (Oxfam, ATTAC, mouvement étudiant) où il se forme aux enjeux de justice sociale, économique et environnementale. Pour mieux agir, il s'équipe d'outils de décryptage de nos sociétés par la sociologie (Université Catholique de Louvain ; Instituto Universitario de Pesquisas do Rio de Janeiro au Brésil). Il devient animateur politique à Oxfam-Magasins du monde. 7 ans plus tard, il allie les enjeux socio-environnementaux et de justice en débutant une thèse dans l'équipe de recherche SEED coordonnée par Pierre Stassart à l'Université de Liège. Aujourd'hui, transformé par sa thèse, il se met au service du vivant. Son cheminement associatif, intellectuel et politique l'amène à penser et agir comme une **personne frontière** : une personne qui a pour fonction de re-lie et de ré-unir les personnes d'univers différents (producteurs/ chercheurs/ associations/ politiques/ administrations/ usagers/ consommateurs) afin qu'elles co-construisent des projets plus justes pour les humains et l'environnement.

2. La justice écologique, une notion pour rassembler sans écraser

Corentin Hecquet interroge les limites d'une vision libérale de la justice environnementale se limitant à la distribution. Dans les années 1980, aux Etats-Unis, un large mouvement social, reliant exclusion raciale (environmental racism (Labarthe 2010)), exclusion sociale et impacts environnementaux (Fol & Pflieger 2010) fait émerger le terme de justice environnementale/écologique. Se basant sur les revendications de ce mouvement, se théorise la justice environnementale/écologique au sein du monde anglo-saxon. Reprenant cette notion dans son travail, Corentin montre comment des initiatives concrètes de production et distribution de semences contribuent, par leurs pratiques, à une demande de justice écologique.

2.1 L'injustice subie

S'appuyant sur une enquête de terrain auprès de quatre initiatives (Kokopelli, Koal Kozh, Semailles, Bionatur), il analyse comment celles-ci rendent publique l'injustice qu'elles estiment subir, ainsi que l'injustice (manque de reconnaissance) envers les semences avec lesquelles elles travaillent. Pour ces initiatives, le verrouillage du système semencier, régi par le référentiel définissant une « bonne semence » comme devant être Distincte, Homogène et Stable (DHS), ne permet pas aux variétés population¹ d'exister et d'être reconnues. Par ailleurs, la combinaison de deux mécanismes se référant à la DHS, à savoir l'obligation d'inscription préalable des variétés au sein du catalogue combiné à la gestion de la propriété intellectuelle par le Certificat d'Obtention Végétale, crée un marché captif rémunérateur pour l'approvisionnement en semences. Par conséquent, toute semence qui ne correspond pas à la DHS, à quelques exceptions près, n'a pas droit de circuler. Ce verrouillage, ainsi que certaines initiatives se regroupant notamment autour des dites semences paysannes, ont déjà été étudiés. Par contre, Corentin Hecquet montre comment des

¹ Variété population est une variété hétérogène. Elle est composée d'un ensemble d'individus aux génotypes.

personnes exclues s'équipent pour rendre public une situation non prise en compte afin qu'elle puisse être considérée, ainsi que ceux et celles, humains et non-humains, qui la composent.

2.2 Produire une justice écologique nécessite d'expérimenter collectivement

Cette thèse met en lien les transitions écologiques et les enjeux de justice sociale et écologique. L'originalité de cette thèse, au-delà de l'importance de la thématique des semences, est de montrer comment les personnes impliquées dans des situations d'exclusions produisent collectivement des connaissances pour rendre visible une situation non prise en compte afin qu'elle soit reconnue ainsi que les personnes et les êtres vivants qui la composent (à savoir dans ce cas-ci les plantes et semences). C'est ici un enjeu de reconnaissance, non seulement des humains, mais également des relations interdépendantes entre humains et non-humains. La reconnaissance au droit d'existence de semences non-DHS (variété population) porte également sur la reconnaissance de pratiques culturelles consistant à reproduire et sélectionner les semences d'année en année au sein du champs. Ainsi la reconnaissance concerne également l'identité des praticiens. Par exemple, l'association Koal Kozh² émerge à la suite de la réappropriation par des maraîchers, en lien avec une chercheuse, de variétés de choux populations adaptés à l'agriculture biologique en Bretagne. Ensuite ils développent un visuel apposé sur leurs légumes pour valoriser leur démarche de sélection et de multiplication de variétés population. Cette mention sur les ??? fait émerger, par le marché, leur demande de reconnaissance de leurs pratiques de sélection de variétés population. Koal Kozh a eu besoin d'un espace permettant aux personnes d'essayer et d'échanger tant sur des enjeux techniques que sociaux. Chacun des membres de l'initiative cherche et mutualise des apprentissages sur leur situation d'exclusion de leurs pratiques et semences. Ainsi, au sens de J. Dewey, ils deviennent collectivement un « public » qui rend compte publiquement d'une situation non prise en compte et ce afin qu'elle puisse être considérée. D'autres initiatives, telles que Kokopelli, réalisent leur mise en public par la médiatisation (à la suite de procédures en justice) pour atteindre l'opinion publique; d'autres encore cherchent à atteindre la reconnaissance par des modifications législatives. Les différentes initiatives invitent à revisiter ce qui définit une « bonne » semence et proposent d'ouvrir à une pluralité de réponses.

C'est bien par l'expérience, tant technique que sociale, que les personnes passent d'une situation passive où elles subissent les conséquences de l'exclusion de leurs pratiques et de leurs identités, à une posture où elles deviennent actives. Ainsi, le travail de Corentin Hecquet complète la justice écologique d'une approche sociologique, basée sur les apprentissages d'un public, aux côtés des points de vue politique (Schlosberg) et juridique (Bosselmann). Le point essentiel de cette nouvelle dimension repose sur la capacité collective à développer des connaissances qui s'émancipent de la domination d'une forme experte et /ou scientifique comme mode de connaissances.

3. La justice écologique, une notion à s'appropriier

Corentin Hecquet espère que les personnes et mouvements puissent se saisir de la Justice Ecologique, tout comme l'a été la justice social ou plus récemment, l'agroécologie. Elle offre la possibilité d'élaborer des collectifs hybrides re-liant des modes de connaissances qui se complètent sans se dominer et inclut les non humains afin de tracer des lignes nouvelles en faveur d'un pluralisme de perspectives.

² signifie vieux choux en breton

Pour aller plus loin

Hecquet, Corentin, Pierre M. Stassart, et Stephanie Klaedtke. « De la biodiversité cultivée à la justice écologique. Pour une reconnaissance sociale des initiatives. » In *La graine de mon assiette. De l'origine de l'agriculture et des semences à une invitation à changer le monde.*, Edition Apogée., 211-17. Rennes, 2020.

Hecquet, Corentin. « Construction d'une demande de Justice Ecologique Le cas des semences non-industrielles ». Université de Liège, 2019.

Vidéo de présentation de la posture de Corentin Hecquet <https://youtu.be/sht74rCYdOQ>